

Les clés pour réussir mes études !

Étudiant en situation de handicap durable ou temporaire



■ Vous êtes en situation de handicap durable ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.), l'Université Toulouse – Jean Jaurès vous aide à réussir votre parcours de formation.

■ Un contact unique, le pôle des étudiants en situation de handicap, vous accueille et vous informe sur les aides, les adaptations et les aménagements possibles tout au long de votre vie d'étudiant.

En bref, les clés pour faciliter et réussir votre parcours universitaire !





Je prépare mon entrée à l'université

Je suis élève de terminale en situation de handicap et je candidate via Parcoursup.

Dans chaque académie, des Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) ont été créées pour garantir le droit d'accès de tous les candidats à l'enseignement supérieur. Grâce à ces commissions, les candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle peuvent solliciter le réexamen de leur candidature.

Pour y avoir accès :

1) Je prends contact avec la CAES :

- N° vert: 0 800 400 070
- Via la rubrique «contact» de la plateforme Parcoursup
- Courriel : caaes@ac-toulouse.fr

2) Je contacte le pôle des étudiants en situation de handicap de l'université le plus tôt possible si des aménagements, à mettre en place pour ma rentrée universitaire, sont à envisager.

Vous sollicitez un réexamen de votre candidature ?

La CAES tient notamment compte :

- des besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport
- de la situation de l'élève ou de l'étudiant
- d'une reconnaissance, le cas échéant, de sa situation de handicap
- des modalités de prise en compte en matière d'accessibilité par les établissements souhaités.

Je cherche un financement pour mes études :

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont attribuées par le Crous selon les revenus et charges de l'étudiant et de sa famille via le dossier social étudiant.

Tout étudiant reconnu en situation de handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peut bénéficier de trois droits à bourse supplémentaires sur toute la durée des études sans limite d'âge.

www.crous-toulouse.fr

Les bourses Fédééh ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap par le financement de parcours de formation.

www.bourses-fedeeh.fr

Je me loge :

Les résidences universitaires du Crous proposent des logements adaptés notamment à la résidence Les Humanités sur le campus Mirail de l'UT2J. La résidence universitaire Clément Ader, sur le campus Rangueil, propose également 20 logements adaptés, domotisés (portes, contrôle d'environnement, mobilier réglable à la hauteur de l'étudiant, système de transfert par rail au plafond, interphonie pour les appels d'urgence, etc.). Certains logements permettent aussi de loger un accompagnateur. Pour obtenir ces logements, en plus du dossier social étudiant du Crous, une demande de logement adapté doit être réalisée.

www.crous-toulouse.fr

Les résidences étudiantes privées du groupe Les Chalets proposent également des logements adaptés.

www.groupedeschalets.com

- 
- L'étudiant, en situation de handicap
 - moteur dépendant nécessitant
 - d'être secondé pour certains
 - actes de la vie quotidienne et
 - logé en résidence universitaire,
 - peut solliciter, à Toulouse, le
 - service d'accompagnement et
 - d'hébergement pour étudiants
 - handicapés dépendants (SAHEDH)
 - pour un service de nuit. Il s'agit
 - d'un service d'accompagnement
 - à la vie sociale (SAVS).

SAHEHD

05 61 00 10 03

sahehd@res-o.fr

www.mdph31.fr

Je me rends à l'Université - Toulouse Jean Jaurès :

En voiture :

Des places de parking sont réservées (voir plan campus Mirail) au plus près des salles de cours. Entre ces places et les lieux d'études, certains accès sont sécurisés. Pour obtenir un badge, s'adresser au pôle des étudiants en situation de handicap de l'université.

En transport en commun :

- Métro ligne A (station avec ascenseur) l'arrêt Mirail-Université dessert le campus Mirail
- Bus ligne 14

www.tisseo.fr

Les autres services :

- Tisséo Mobibus : ce service de transport porte-à-porte peut à la demande faciliter le déplacement des personnes présentant un handicap moteur et visuel ne leur permettant pas d'utiliser le réseau urbain de transports en commun. Une réservation est nécessaire.

www.tisseomobibus.com

- Réseau Ulysse : ce réseau national de transport et d'accompagnement de personnes à mobilité réduite met à votre disposition des véhicules aménagés pour les personnes en fauteuil roulant ainsi que des accompagnateurs formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

www.ulyse-transport.fr

■ Le campus Mirail de l'Université Toulouse - Jean Jaurès est entièrement accessible (voir plan). Pour utiliser certains ascenseurs, un badge doit être demandé au pôle des étudiants en situation de handicap.

Je m'inscris à l'UT2J

Je souhaite faire reconnaître ma situation de handicap :

Je peux la signaler :

- en ligne, lors de mon inscription administrative, sur mon dossier
- sur place, lors de la finalisation de mon inscription au sein des composantes pédagogiques.

-
- Durant cette période, un accompagnement par un autre étudiant peut être proposé (inscriptions administrative et pédagogique, constitution de l'emploi du temps, etc.).

-
- Pour en bénéficier, un rendez-vous doit être pris auprès du pôle des étudiants en situation de handicap dès la connaissance de la date d'inscription.

-



J'étudie à l'UT2J

Je souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé et profiter d'aménagements particuliers durant mon cursus.*

- 1) Je complète un formulaire de demande disponible au pôle des étudiants en situation de handicap ou au service de médecine préventive et promotion de la santé (Simpps).
- 2) Je prends rendez-vous avec le médecin du Simpps qui établira un avis indiquant les différents aménagements.

* demande possible tout au long de l'année (hors mesures particulières d'examens).

Et si je souhaite bénéficier de **mesures particulières d'examens**, j'en fais impérativement la demande suivant ce calendrier :

1^{ère} session :

- 1^{er} semestre : avant le 16 novembre 2018.
- 2nd semestre : avant le 22 mars 2019.

2^{ème} session : avant le 10 mai 2019.

- 
- Cet avis est étudié par le pôle des étudiants en situation de handicap qui émet ensuite un arrêté de décisions fixant les aménagements adaptés (cursus et examens).
 - En cas de handicap nécessitant la mise en place d'un dispositif complexe ou singulier, des commissions élaborent avec l'étudiant un plan d'actions adapté.

■ L'Université Toulouse – Jean Jaurès organise, juste avant la rentrée, une réunion pour présenter en détail le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Toutes ces aides sont proposées uniquement sur préconisation médicale, validée par l'arrêté.

Les aides humaines :

- aide aux recherches documentaires à la bibliothèque, prise de notes de cours et/ou de travaux dirigés, accompagnement sur les chaînes d'inscription, tutorat, aide à la rédaction des dossiers
- aide à la communication : interprétariat en langue des signes française (LSF) ou en langage parlé complété (LPC)

Les aides techniques :

- atelier de transcription et édition adaptée : adaptation des documents et des supports pédagogiques (numérisation, mise en format numérique accessible, agrandissement des textes et transcription braille), accès aux fichiers numériques des livres parus en France après 2006. Pour en savoir plus sur les services des bibliothèques : <http://exception-handicap.univ-tlse2.fr>
- atelier informatique adapté aux basses visions et équipé de matériel spécialisé et ergonomique (dictaphone, loupe électronique, etc.)
- salle de tutorat équipée de logiciels spécifiques (logiciel de reconnaissance vocale, etc.)
- photocopieur
- boucles magnétiques

Les aménagements :

- aménagement du rythme de formation
- régime spécial d'études (dispense d'assiduité)
- accès gratuit aux cours du service d'enseignement à distance avec une inscription au contrôle continu
- accès à une salle de repos aménagée située au pôle des étudiants en situation de handicap avec coin repas

Les mesures particulières d'examens :

- temps de composition majoré pour l'épreuve
- aménagement des modalités de contrôle
- salle particulière accessible avec possibilité d'utiliser un matériel adapté
- assistance d'un secrétaire ou d'un personnel spécialisé (LSF, LPC)
- adaptation des sujets d'examens (braille, agrandissement)
- aménagement au cas par cas des épreuves orales pour les étudiants déficients auditifs

Ces aménagements sont mis en place pour une année universitaire. Ils peuvent différer de ceux proposés au lycée et d'une année sur l'autre. Ces démarches sont à renouveler chaque année auprès du Simpps.

- 
- Une convocation écrite individuelle mentionnant la date, l'horaire, le lieu et la durée de l'épreuve sera transmise à l'étudiant concerné avant les épreuves. La présence de l'étudiant devra être confirmée le plus rapidement possible à chaque épreuve en retournant le coupon réponse ou en se manifestant auprès des secrétariats concernés. À défaut, l'Université Toulouse - Jean Jaurès ne mettra pas en place les aménagements prévus pour les épreuves.

Les obligations de l'étudiant bénéficiaire de ces mesures * :

- se mettre en relation avec le secrétariat de chacune de ses UE avant ses examens pour vérifier la mise en application de l'arrêté détaillant les aménagements dont peut bénéficier l'étudiant.
- s'engager à respecter les mesures arrêtées et à avertir le secrétariat de sa présence ou de son absence aux examens dans un délai raisonnable. En cas de non confirmation de sa présence, l'examen ne sera pas organisé.

*Source : *Charte des examens*, Université Toulouse – Jean Jaurès.

- **En cas d'absences répétées non motivées, l'université se réserve le droit d'exclure l'étudiant des mesures particulières à l'examen.**

Je souhaite effectuer une partie de mon cursus à l'étranger :

Je peux participer aux programmes d'études à l'étranger et bénéficier des aides qui sont accordées pour ces projets. De plus, reconnu en situation de handicap, je peux bénéficier d'aides complémentaires à la mobilité et conserver ma prestation de compensation du handicap. Pour cela, je m'adresse au service des relations internationales de l'université.

Je rencontre des difficultés pendant l'année :

Dans chaque unité de formation et de recherche (UFR), je peux m'adresser :

- à un enseignant, référent pédagogique handicap, pour les questions d'ordre pédagogique.
- à un secrétaire, référent administratif handicap, pour les questions liées à l'accessibilité des salles de cours et à l'application de mes mesures particulières.

■ L'équipe du pôle des étudiants en situation de handicap reste toute l'année votre interlocuteur privilégié.

Je m'interroge sur mon avenir professionnel :

Je peux m'adresser au service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP), où un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle référent handicap me recevra. Dans le cadre d'une recherche de stage ou d'emploi, il peut faire appel à un réseau de partenaires pour favoriser mon insertion professionnelle.

■ L'Université Toulouse – Jaurès est signataire de plusieurs conventions, permettant à ses étudiants en situation de handicap un accès privilégié à des stages dans différentes structures partenaires (Musée des Augustins, Airbus, Capgemini, Safran, Thalès, etc.)

- La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ne se limite pas aux personnes salariées.
- L'étudiant peut en faire la demande en prévision des stages obligatoires durant son cursus. En effet, cette reconnaissance permet de faire rapidement une demande d'aménagement chez le futur employeur, si nécessaire. Les mesures prévues par les entreprises sont variées : aménagement d'emploi du temps et/ou de poste, etc. De plus, même reconnu en qualité de travailleur handicapé, l'étudiant n'est pas obligé de le mentionner et reste donc libre de bénéficier ou non d'emplois adaptés.

Je souhaite pratiquer une activité sportive :

Je peux m'inscrire à des activités sportives auprès du service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps). Certaines de ces activités peuvent être adaptées et personnalisées en fonction de ma capacité physique.

Par exemple, un tandem peut être mis à la disposition d'un étudiant non voyant qui souhaite pratiquer le cyclisme ; en équitation, une selle spécifique peut être mise à la disposition d'un étudiant se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant.

■ Depuis la rentrée 2017, des séances de sport adaptées, ouvertes à tous les étudiants, sont mises en place par le Suaps.

-
- L'Université Toulouse – Jean Jaurès, propose l'option Handiversité, dans le cadre de l'unité d'enseignement (UE) d'Ouverture citoyenne.
- Elle implique les étudiants valides ou en situation de handicap sur des actions de sensibilisation et d'accompagnement (sorties culturelles et sportives, etc.).
-



Mes contacts

Division de la vie étudiante

Pôle des étudiants en situation de handicap
Campus Mirail, bât. L'Arche,
rez-de-chaussée, bureaux AR 015 – AR
016 – AR 018.
dive-peh@univ-tlse2.fr

Chargées d'accueil et d'accompagnement :

Rosane HENRI - 05 61 50 41 62
Bernadette BELTRAN - 05 61 50 40 68

Atelier transcription et édition adaptée :

Nicolas BOUYER - 05 61 50 46 86
atelier-transcription@univ-tlse2.fr

Responsable administrative :

Rose Mary EXPERT
respdiv@univ-tlse2.fr

Chargée de mission handicap :

Pascale CHIRON
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

Référents pédagogiques :

UFR Histoire, Arts et Archéologie

Philippe FORO
philippe.foro@wanadoo.fr

UFR Langues, Littératures et Civilisations Etrangères

Florence RAYNIÉ
flo.raynie@netcourrier.com
Corinne BIGOT
corinne.bigot@wanadoo.fr

UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication

Pascale CHIRON
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

UFR de Psychologie

Claudine MELAN
cmelan@univ-tlse2.fr

UFR Sciences, Espaces, Sociétés

Marie-Christine ZELEM
zelem@univ-tlse2.fr

École supérieure du professorat et de l'éducation Toulouse Midi-Pyrénées (Espe)

Florence SAVOURNIN
florence.savournin@univ-tlse2.fr

Service interuniversitaire de médecine préventive et de la promotion de la santé (Simpps)

Campus Mirail, bât. La Maison des Solidarités
05 61 50 41 41 / 05 61 50 38 61

Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion Professionnelle (Scuio-IP)

Campus Mirail, bât. Candilis
Tél : 05 61 50 45 15

Référente orientation et insertion professionnelle :

Sandra BARTHOLOMEY
sandra.bartholomey@univ-tlse2.fr

Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)

Campus Mirail, bât. Le Gymnase
05 61 50 43 15
suaps@univ-tlse2.fr

Service des relations internationales

Campus Mirail, bât. L'Arche
05 61 50 36 46
rintutm@univ-tlse2.fr

PC sécurité :

Campus Mirail, bât. La Fabrique
05 61 50 47 81

Les partenaires du handicap hors université :

Maison départementale des personnes handicapées 31 (MDPH)

10 place Alfonse Jourdain
31000 Toulouse
0 800 31 01 31
www.mdph31.fr

Centre régional œuvres universitaires et scolaires de Toulouse - Occitanie (Crous)

58 rue du Taur
31000 Toulouse
www.crous-toulouse.fr

Plan campus Mirail

